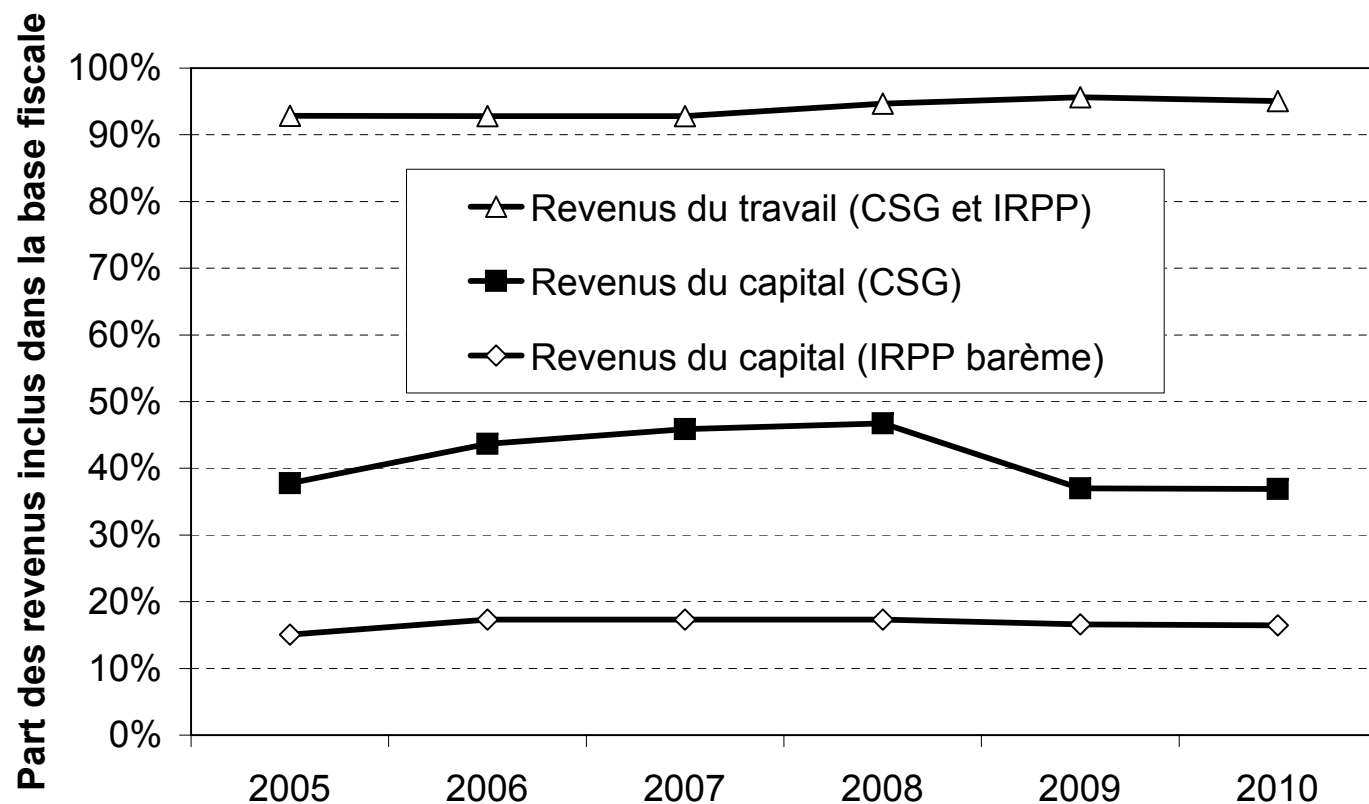


Les revenus du capital manquent à l'appel



Lecture: le graphique montre la part des revenus du travail déclarés à l'impôt sur le revenu (CSG et IRPP), la part des revenus du capital déclarés à la CSG et la part des revenus du capital déclarés au régime progressif de l'IRPP de 2005 à 2010. Pour chacune de ces parts, le numérateur est estimé avec les données fiscales et le dénominateur est estimé avec les données de comptabilité nationale. La part déclarée est plus faible à cause de l'évasion fiscale et surtout parce qu'une grande partie des revenus du capital n'est pas assujettie à la CSG ou à l'IRPP barème.

Source: C. Landais, T. Piketty & E. Saez, Pour une révolution fiscale, chapitre 2, p.71

Voir www.revolution-fiscale.fr, annexe au chapitre 2.